Badia EL AKARI (FNCL)

De: Hanine TAZI

Envoyé: vendredi 12 janvier 2018 11:13

Objet: (Annule et remplace mail précédent) FNCL / FIAC / ONICL : Réforme de la

commercialisation du blé tendre - Slides de présentation du Projet

Pièces jointes: présentation onicl projet de réforme commercialisation blé tendre 2018-01-10.pdf



Chers Membres,

Suite à la réunion du 10 janvier au siège de l'ONICL, concernant le **projet de réforme de la commercialisation du blé tendre**, nous vous transmettons une copie d'écrans de la présentation du projet, faite par Monsieur le Directeur de l'Office.

Il a été convenu de constituer rapidement un comité technique FIAC / ONICL pour discuter des modalités de mise en œuvre du projet de ladite réforme.

Pour les personnes n'ayant pu assister à la réunion de l'ONICL, nous vous prions de bien vouloir nous communiquer vos éventuelles remarques et observations concernant le projet.

Nous vous tiendrons informés des décisions prises dans le cadre de la FIAC.

Bonne réception et cordialement.

Hanine TAZI

Directeur 0654 70 70 44 hanine.tazi@fncl.ma www.fncl.ma

De: Hanine TAZI

Envoyé: mercredi 10 janvier 2018 08:43

Objet: (Rappel) FNCL / FIAC / ONICL: Réforme de la commercialisation du blé tendre - Réunion ce mercredi 10

janvier à 14h à l'ONICL **Importance :** Haute

De: Hanine TAZI

Envoyé: jeudi 28 décembre 2017 10:09

À: Fédération Nationale des Négociants en Céréales et Légumineuses (FNCL) (federation@fncl.ma)

<federation@fncl.ma>

Objet : FNCL / FIAC / ONICL : Réforme de la commercialisation du blé tendre



Chers Membres,

Nous vous informons qu'une réunion sera tenue le 10 janvier prochain au siège de l'ONICL, concernant le **projet de réforme de la commercialisation du blé tendre**, visant à drainer une part importante de la production nationale collectée, en contrepartie d'un système qui permet d'optimiser les importations.

L'ONICL présentera les bases d'une nouvelle proposition, inspirée de l'étude menée par la FIAC en 2014.

À cet effet, nous vous prions de trouver en pièces jointes les copies des courriers de la FIAC et de l'ONICL, ainsi que la synthèse de l'étude commanditée par la FIAC.

Bonne réception et cordialement.

Hanine TAZI

Directeur 0654 70 70 44 hanine.tazi@fncl.ma www.fncl.ma

Objectif



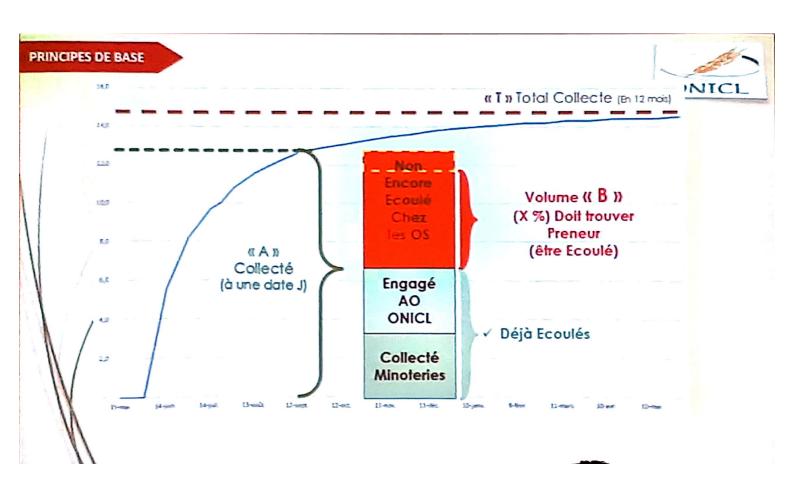
- ☐ Projet d'un système de commercialisation qui permet:
 - D'assurer la collecte et l'écoulement de la récolte nationale
 - Donne aux opérateurs l'option d'accéder précocement aux importations
- ☐ Le système découle, dans une large mesure, de la <u>proposition initiale de</u> <u>l'étude de la FIAC:</u>
 - les opérateurs s'engagent à drainer une part importante du blé tendre national collecté en contrepartie d'un système leur permettant d'optimiser leurs importations et mieux gérer leur approvisionnement.

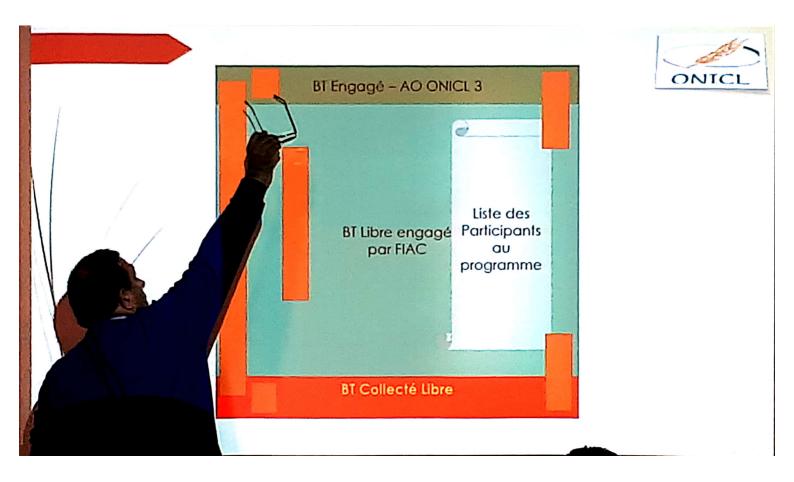
PRINCIPES DE BASE



- A la veille de chaque campagne de commercialisation (Mai) :
 - o le droit d'importation du blé tendre est fixé d'office à un niveau restreignant les importations durant la haute collecte:
 - o ex. blé dur, juin/Juillet voire plus en en fonction de la production
 - L'Administration annonce déjà la date limite à partir de laquelle des droits d'importation bas seront rétablis.
 - o/Pas de changement jusqu'ici....







PRINCIPES DE BASE



Si le volume « A » de collecte est atteint à la date J:

- I'ONICL procède au recensement et dresse la situation des stocks encore détenus par les OS
 → Déterminer le volume « B » que la FIAC aura la charge d'écouler;
- La FIAC incite ses membres (Importateurs, Minotiers, OS, ...) à entreprendre les démarches nécessaires pour l'écoulement/la prise en charge du volume « B »: Les termes des engagements entre les détenteurs de blés et les acheteurs/Utilisateurs potentiels sont librement décidés entre le parties.
- FIAC présente <u>une liste des OS</u> qui ont trouvé preneurs de leur stock totalisant le volume « B »:
 OS inscrit sur la liste = l'ouverture des importations ne lui pose plus de risque d'écoulement;

Lorsque la liste couvre le stock « B », l'Administration entreprend les démarches pour l'ouverture précoces des importations(ex. 15/30j) : Le niveau des droits de douanes prend en compte la purchette de prix ciblés par le Gouvernement (250-270 dh/ql, sortie port)

AVANTAGES DES MESURES PROPOSEES



- Ne bouleverse guère le système en vigueur,
 - S'inscrit dans l'orientation globale pour un développement efficient et harmonieux des différents maillons de la filière
 - Plus de Visibilité

Moins d'intervention de l'Administration et davantage de responsabilisation et d'implication de l'interprofession dans l'équilibre entre les différents maillons et origines du blé (local vs importation).

Les relations et les termes contractuels ou éventuellement de garantie (cautions, options de ventes, ou autre,) sont librement décidés entre opérateurs et gérés par eux;

Incitation à la professionnalisation des relations entre opérateurs des différents maillons, et à feur intégration progressive. Les OS intégrés ou appartenant à des minotiers auront intérêt à assurer le maximum de collecte pour atteindre le volume ciblé

Incitation à l'intensification de la collecte dès le début de la commercialisation (Période de forte offre) si la FIAC aspire à une puverture précoce des importations.

- Le système oblige les minotiers et les importateurs à négocier avec les OS encore détenteurs de blé pour la reprise de leur stock, et contraint les OS à écouler leur stock du fait
 - 🖖 d'une part, qu'ils courent le risque de voir leur concurrent les devancer et compléter la liste « B »
 - d'autre part, de l'approche de la date limite fixée initialement par l'Administration pour l'ouverture de l'importation
- Auclyn coût pour l'Etat.